



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 juin 2019
Français
Original : anglais

Déclaration du Président du Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité ayant examiné, à sa 8548^e séance, le 13 juin 2019, la question intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales », son président a fait en son nom la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réaffirme qu'il a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Conseil rappelle ses résolutions et les déclarations de sa présidence qui soulignent combien il importe d'établir, dans le respect de la Charte des Nations Unies et des textes constitutifs des organisations régionales et sous-régionales, des partenariats efficaces entre l'Organisation des Nations Unies et ces organisations.

Le Conseil se félicite des exposés présentés par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Antonio Guterres, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Ahmed Aboul Gheit, le 13 juin 2019, et réaffirme que la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité, telle qu'elle est prévue au Chapitre VIII de la Charte, peut améliorer la sécurité collective.

Le Conseil engage le Secrétaire général de la Ligue des États arabes à faire un exposé annuel et se déclare disposé à envisager de nouvelles mesures pour promouvoir une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue des États arabes dans les domaines de l'alerte rapide en cas de conflit, la prévention, le rétablissement de la paix, et le maintien, la consolidation et la pérennisation de la paix, et pour améliorer la cohérence et l'efficacité de leur action. À cet égard, il se félicite des solides initiatives de coopération qui existent déjà entre l'ONU et la Ligue des États arabes.

Le Conseil prend note des résultats des réunions générales sur la coopération tenues entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et celui de la Ligue des États arabes, et leurs institutions spécialisées, dont la plus récente a eu lieu à Genève en juillet 2018.

Le Conseil engage à tenir une réunion informelle annuelle entre ses membres et ceux du Conseil de la Ligue des États arabes, et à examiner la proposition du Conseil des ministres de la Ligue des États arabes d'établir un cadre consultatif entre la Ligue des États arabes et l'Organisation des Nations Unies pour renforcer la collaboration dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité dans la région arabe.



Le Conseil souligne qu'il importe de renforcer la coordination entre la Ligue des États arabes et les envoyés spéciaux des Nations Unies chargés de traiter les crises en cours dans la région arabe, en vue de mieux appréhender ces crises et de rendre les deux organisations mieux à même d'y apporter des solutions efficaces grâce à une action conjointe, lorsque cela est nécessaire. Il souligne également l'importance de la coordination et de la coopération trilatérales entre l'ONU, l'Union africaine et la Ligue des États arabes concernant les questions de paix et de sécurité interrégionales, et avec d'autres organisations régionales sur des questions d'intérêt commun.

Le Conseil souligne et encourage les mesures prises par la Ligue des États arabes pour contribuer aux efforts collectifs visant à régler pacifiquement les conflits dans la région tout en réaffirmant son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale des pays et aux buts et principes énoncés dans la Charte.

Le Conseil remercie les membres de la Ligue des États arabes de faire preuve d'un engagement continu en faveur du maintien et de la consolidation de la paix à l'échelle internationale, et notamment de fournir des contingents et des effectifs de police aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Le Conseil se félicite de l'ouverture prochaine, en juin 2019, du Bureau de liaison des Nations Unies au siège de la Ligue des États arabes au Caire, et engage le Secrétariat de l'ONU et le Secrétariat général de la Ligue des États arabes à recourir au maximum aux services de ce bureau pour renforcer la coopération entre les deux organisations.

Le Conseil prie le Secrétaire général de lui faire rapport, selon qu'il conviendra, sur de nouveaux moyens de renforcer les relations institutionnelles et la coopération entre les deux organisations. »
